

Le 6 septembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 6 septembre 2016, de 20 h 00 à 21 H 05 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère (absente)
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller (absent)
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Denis Moreau, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

177-2016

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2016
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2016
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire au 6 septembre 2016 pour la période de janvier à août 2016
7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
8. Adoption du règlement numéro 321 relativement au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité
9. Adoption du règlement numéro 322 relativement au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité
10. Résolution mandant les signataires de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières résiduelles
11. Rapport d'organismes
12. Résolution pour le renouvellement des personnes autorisées à faire des achats chez Metro Lebel
13. Résolution de demande auprès du MTMDET pour la réalisation de travaux conjoints dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 août 2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

178-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 29 août 2016 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2016

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 29 août 2016.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

179-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 89 839,91 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Dépôt du rapport budgétaire au 6 septembre 2016 pour la période de janvier à août 2016

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 6 septembre 2016 à chacun des membres du Conseil.

7. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque étant absent, il n'y aura pas de rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies.

8. Adoption du règlement numéro 321 modifiant le règlement 293 par l'ajout d'une nouvelle règle (projet de Loi 83), apportant une modification au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

EN CONSÉQUENCE,

180-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Appuyé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement # 321 modifiant le règlement numéro 293 par l'ajout d'une nouvelle règle (projet de Loi 83), apportant une modification au code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

Adopter ce 6^e jour de septembre 2016.

9. Adoption du règlement numéro 322 modifiant le règlement 301 par l'ajout d'un nouvel article (projet de Loi 83), apportant une modification au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

EN CONSÉQUENCE,

181-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Appuyé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement # 322 modifiant le règlement numéro 293 par l'ajout d'un nouvel article (projet de Loi 83), apportant une modification au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, tel que soumis aux membres du conseil municipal dans les délais requis pour l'exemption de la lecture.

Adopter ce 6^e jour de septembre 2016.

10. Résolution mandant les signataires de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables intervenue en août 2016 entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Germain, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Philippe-de-Néri;

CONSIDÉRANT que le contrat accordé à Services Sanitaires A. Deschênes inc. pour la collecte et le transport regroupés des déchets, des matières recyclables et des matières organiques vient à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités membres de signer une nouvelle entente pour l'octroi d'un contrat de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques d'une durée de 36 mois avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle de 24 mois;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis aux municipalités par la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Moreau

182-2016

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- de ratifier les termes de l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques et à la conclusion d'une entente pour la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables;
- de mandater le maire, Monsieur Jean Dallaire et la directrice générale, Madame Anne Desjardins à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

11. Rapport d'organismes

Aucun commentaire n'est rapporté au conseil.

12. Résolution pour le renouvellement des personnes autorisées à faire des achats chez Métro Lebel

CONSIDÉRANT QUE Métro Lebel de La Pocatière a accepté d'apporter sa contribution à titre de commanditaire dans le cadre du projet de construction du Complexe Municipal;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de Métro Lebel représente un crédit de 500 \$ par année, non cumulatif, pour une période de sept (7) ans à compter de juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE Métro Lebel demande les noms de trois (3) personnes autorisées à faire les achats;

183-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal désigne les trois (3) personnes suivantes autorisées à faire les achats chez Métro Lebel de La Pocatière au nom de la Municipalité de Saint-Denis, soit;

Madame Anne Desjardins, Directrice générale
Madame Marie-Hélène Dumais, conseillère
Monsieur Jean Dallaire, maire

13. Résolution de demande auprès du MTMDET pour la réalisation de travaux conjoints dans le cadre du projet d'interception et de traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie va déposer un projet d'interception et de traitement des eaux usées pour les résidences situées dans son périmètre urbain dans le cadre du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cet important projet ne peut se faire sans la participation du MTMDET pour la partie des travaux conjoints de réseaux, voirie et réparation des arrières;

CONSIDÉRANT que la définition du projet est presque complétée;

CONSIDÉRANT qu'avant de passer à l'étape de réalisation des plans et devis, la municipalité doit avoir reçu une lettre d'intention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

EN CONSÉQUENCE,
184-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- les élus sollicitent le Ministère afin de nous confirmer ses intentions, par écrit, pour que la municipalité puisse réaliser son projet d'interception et de traitement des eaux usées.
- Une copie conforme de cette résolution soit adressée au Député de la Côte-du-Sud, Monsieur Norbert Morin.

14. Correspondance

**14.1 Comité de Développement de Saint-Denis
Comité du Noël au cœur du Kamouraska
*Demande d'aide financière et demande d'heures de service de
Promotion Kamouraska***

Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que l'activité du Noël au cœur du Kamouraska se tiendra les 19, 20 novembre pour le marché de Noël et les 25, 26 et 27 novembre pour les autres activités;

CONSIDÉRANT que le Comité de développement a fait une demande d'aide financière afin d'offrir à la population locale et environnante des activités pour tous les groupes d'âge et tous les budgets;

CONSIDÉRANT que les fêtes ne peuvent avoir lieu sans l'aide de partenaires financiers;
185-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que;

la municipalité n'ayant pas prévu de montant au budget fait une demande d'aide financière auprès du FDMK (Fonds de développement des municipalités du Kamouraska).

***Demande d'aide financière au FDMK pour le Noël au cœur du
Kamouraska***

CONSIDÉRANT que le Comité de développement de Saint-Denis demande à la municipalité une aide financière pour la 11^e édition du « Noël au Cœur du Kamouraska »;

CONSIDÉRANT qu'une des activités importantes est le concours inter municipal qui implique les dix-sept municipalités ainsi que la MRC;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du FDMK, il y a un volet pour des activités à caractère régional et que cette activité s'inscrit pleinement dans ce créneau;

186-2016
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité demande une aide financière de 500 \$ provenant du FDMK, dans le volet réservé aux municipalités pour des activités à caractère régional et qu'elle fournisse toute la documentation pertinente à une telle demande.

Demande d'heures de service de Promotion Kamouraska

CONSIDÉRANT que le Noël au Cœur du Kamouraska en sera à sa 11^e édition cette année;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur souhaite mousser l'évènement et susciter une plus grande participation des résidents du Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le Comité organisateur souhaite pouvoir recourir aux services de «Promotion Kamouraska» afin d'aider à bâtir une publicité adaptée à l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,
187-2016

il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de confier à «Promotion Kamouraska» le mandat d'aider le comité organisateur du Noël au Cœur du Kamouraska pour préparer la publicité de l'évènement et ce pour un nombre maximum de 12 heures.

**14.2 Centre-Femmes la Passerelle du Kamouraska
2^e Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés
(semaine du 16 au 22 octobre 2016)**

Attendu **que** de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

Attendu **que** ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

Attendu **qu'**il est possible de faire en sorte que de moins de moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

Attendu **que** plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

Attendue la volonté des élus (es) de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie d'encourager la campagne initiée par le *Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska*;

Attendu que notre *Conseil municipal* dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

188-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE RECONNAISSE LA PÉRIODE DU 16 AU 22 OCTOBRE 2016 COMME LA SEMAINE DE LA SENSIBILISATION AUX PRÉJUGÉS DANS NOTRE COMMUNAUTÉ.

15. Autres sujets

Madame Anne Desjardins informe les membres du conseil qu'il y aurait lieu d'adopter une résolution relativement aux travaux effectués sur la grille d'évacuation des eaux dans la cour du Complexe municipal.

Pour des travaux effectués par Transport en Vrac St-Denis de 704,50 \$ plus taxes.

189-2016

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de Transport en Vrac St-Denis au montant de 704,50 plus taxes.

Le montant de la dépense financé par le Règlement d'emprunt # 319.

Qu'il y aurait lieu d'adopter une résolution relativement à l'achat du système de pompe pour les réservoirs d'eau installés dans le Complexe municipal. L'achat fait chez Les Puits Artésiens Deschênes inc. pour un montant de 1 500 \$ plus taxes.

190-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de Les Puits Artésiens Deschênes inc. au montant de 1 500 \$ plus taxes

Le montant de la dépense financé par le Règlement d'emprunt # 319.

Qu'il y aurait lieu d'adopter une résolution relativement à l'achat de divers matériaux pour les réservoirs d'eau installés dans le Complexe municipal.

L'achat fait chez Plomberie Chouinard-KRT inc. pour un montant de 294,02 \$ plus taxes.

191-2016

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de Plomberie Chouinard-KRT inc. au montant de 294,02 \$ plus taxes

Le montant de la dépense financé par le Règlement d'emprunt # 319.

Mandat à WSP Canada pour une demande auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT

Que dans le cadre du projet d'interception et d'assainissement des eaux usées, la municipalité serait rendue à l'étape de demande d'avis préliminaire auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT

Que WSP Canada a fait une offre de service afin de compléter la demande pour un montant de 2 750 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT

Qu'advenant le cas où des informations complémentaires seraient requises, les honoraires additionnels seraient payables sur une base horaire.

192-2016

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de WSP Canada afin de déposer une demande d'avis préliminaire auprès de la CPTAQ, selon les conditions énumérées ci-haut.

Montant de la dépense financé par la TECQ 2014-2018.

Monsieur Jean Dallaire informe les membres du conseil présents que le Gala prestige des Prix du Patrimoine se tiendra dimanche prochain le 11 septembre 2016, et demande aux élus qui souhaitent et peuvent être présents de s'inscrire.

16. Période de questions

Monsieur Louis-J. Desjardins informe les élus qu'il trouve curieux qu'un rouleau compacteur ait été laissé sur son terrain sur la rue Raymond sans demande de permission et dit qu'il y aura des frais relié à cela.

Il allègue que c'est à la Municipalité de dire à l'entrepreneur de ne pas mettre sa machinerie sur les terrains privés.

Qu'il a eu envie de laisser sa batteuse dans le chemin ce soir, mais qu'il a pensé à monsieur Moreau élu municipal qui devait se déplacer.

Que c'est dangereux le soir, l'entrepreneur qui fait les travaux sur la rue Raymond n'a pas de clignotants et la sécurité n'y est pas. Lundi l'entrepreneur a transporté du matériel avec deux camions, sans toiles protectrices ce qui, selon ses dires, n'est pas conforme à la réglementation auquel l'entrepreneur est soumis.

S'il arrive un accident, le conseil aura été mis au courant de la situation.

Que le responsable au niveau du conseil municipal (M. Christian Lévesque) a été mis au courant de la situation.

Que 6 à 10 pouces de bon matériel ont été extraits et qu'il est utilisé pour faire une autre rue (Cap aux diables), qui, selon ses dires, pourra éventuellement être municipalisée.

En conclusion dans ce dossier, M. Louis-J. Desjardins se dit très déçu, car la sécurité n'est pas là.

M. Jean Dallaire, maire, informe Monsieur Desjardins que pour la signalisation, des vérifications seront faites auprès de l'entrepreneur afin de s'assurer que tout est conforme. Pour ce qui est des travaux, l'entrepreneur les fait selon le devis pour lequel il a soumissionné et obtenu le contrat et qu'il lui appartient, selon le contrat, de disposer à sa guise du matériel qu'il extrait.

Par cette action, si cela permet à l'entrepreneur d'offrir un meilleur prix à la municipalité lors de la soumission, c'est toute la population qui en bénéficie.

Dans un autre ordre d'idée, M. Louis-J. Desjardins demande si les élus ont suivi leur formation en éthique et en déontologie.

M. Jean Dallaire informe Monsieur Desjardins que les élus ont l'obligation de suivre cette formation et tous l'ont suivi sauf M. Dionne qui la suivra au cours du mois de septembre 2016.

M. Louis-J. Desjardins mentionne que certaines personnes ont manqué à leur code d'éthique.

Pressé par le maire de mentionner les noms de ces personnes ainsi que les manquements dont il a fait mention auparavant, Monsieur Desjardins propose de divulguer les manquements au maire, en privé, et refuse de les divulguer en public.

Proposition que le maire refuse.

En conclusion, Monsieur Dallaire l'invite à porter plainte auprès des autorités concernées, s'il y a vraiment eu un ou des manquements au code d'éthique de la part d'un ou des élus et/ou d'un ou des employés de la Municipalité.

193-2016

17. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h05.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ACIER LÉGER EXPERTS	6 262,39 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-DENIS	150,00 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	1 322,21 \$
COMITÉ DES FÊTES DU 175ième	3 395,64 \$
DESAJDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	340,54 \$
EAU LIMPIDE	18,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
GARON, LÉVESQUE, GAGNON, ST-PIERRE Notaires	740,12 \$
JALBERTECH	21 205,61 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	234,56 \$
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINTE-ANNE-DE LA POCATIÈRE	30 100,00 \$
LES PUIITS ARTÉSIENS DESCHÊNES INC	1 724,63 \$
NETTOYEUR D'AOUST FORGET	77,61 \$
PLOMBERIE CHOUINARD KRT. INC.	338,05 \$
PROPANE SÉLECT INC.	220,75 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 441,79 \$
VILLE SAINT-PASCAL	4 099,24 \$
	SOUS-TOTAL 77 305,98 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AOÛT 2016

SALAIRES (AOÛT 2016)	4 607,03 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AOÛT 2016)	1 867,19 \$
CONCIERGERIE	1 297,50 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	146,34 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 342,12 \$
FRAIS BANCAIRE	117,55 \$
	SOUS-TOTAL 9 533,93 \$

GRAND-
TOTAL 86 839,91 \$

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière , certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2016 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 SEPTEMBRE 2016

Annexe

Résolution

179-2016

Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire trésorière